

Décision Générale colonial

Décision n° 231 Personnel européen.

n° 231

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 13 mars 1943
Numéro JO n° 6 du 15/03/1943	Date du numéro 15 mars 1943

TEXTE INTÉGRAL

M. PICHON Henri, Receveur-contrôleur de 1ère Classe du Cadre Métropolitain de l'Enregistrement, des Domaines et du 'Timbre, reprend a compter de la date de sa prise de service, soit le 8 Mars 1943 avant l'ouverture des bureaux , les fonctions dont il est titulaire de Receveur de l'Enregistre ment, des Domaines et du Timbre, de Con servateur de la Propriété Foncière et de Curateur aux Successions et Biens Vacants.